

# Plan Climat Air Energie Territorial

Dispositif d'évaluation et de suivi



En collaboration avec :



## Sommaire

<b>I. Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation.....</b>	<b>2</b>
<b>II. L'organisation .....</b>	<b>3</b>
A. Intégration du suivi dans le plan d'actions .....	3
B. La gouvernance.....	3
C. L'ingénierie .....	4
D. La communication .....	4
E. Une évaluation à mi-parcours.....	4
<b>III. Les indicateurs .....</b>	<b>5</b>
A. Suivi de la trajectoire énergétique .....	5
B. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'action .....	5
C. Les indicateurs d'impact environnemental du plan.....	6

## I. Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET s'inscrit en réponse aux articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement. Ils encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du PCAET :

*« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »*

Ainsi :

- le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET permet de prendre du recul sur la politique mise en œuvre et de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés ;
- la définition d'indicateurs permet de suivre la mise en œuvre des actions et vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs ;
- l'évaluation permet de juger de l'efficacité du programme d'actions : les actions mises en œuvre et le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation) ;

L'élaboration du PCAET ayant été le fruit d'un travail multi acteurs, le territoire souhaite conserver cette dynamique en proposant un dispositif de suivi et d'évaluation collaboratif.

## II. L'organisation

### A. Intégration du suivi dans le plan d'actions

La démarche de d'animation et de suivi a été pensée dès la phase d'élaboration du plan d'actions du PCAET puisque l'action n° 1 « Mettre en place et animer un comité de développement et de suivi des actions du PCAET » est dédiée à cela.

Cette action prévoit plusieurs mesures qui seront détaillées dans les paragraphes suivants :

- Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions avec un agent en charge de coordonner les actions et les acteurs du territoire.
- Identifier pour chaque action un agent référent qui fait le lien avec le coordinateur
- Mettre en place un tableau de bord à remplir par les porteurs de projet pour suivre les actions.
- Mettre en place une fois par an un « Club Climat » constitué des citoyens, des porteurs, des partenaires et des élus pour suivre et évaluer de manière partagée les actions du PCAET
- Animer une commission environnement pour la mise en œuvre et le suivi régulier des actions

### B. La gouvernance

#### ➤ Une commission environnement

L'élaboration du PCAET a été mutualisée entre 3 EPCI. Néanmoins, pour le suivi régulier de la politique environnementale, chaque EPCI mettra en place une commission environnement constituée d'au moins un élu par commune. Cette commission aura pour vocation mettre en œuvre et suivre les actions, les relations avec les partenaires et de diffuser les informations à l'échelon communal.

#### ➤ Un comité de pilotage

L'instance qui a piloté l'élaboration du PCAET sera conservée. Elle sera constituée d'au moins un élu par EPCI et des techniciens référents PCAET, du Groupement d'actions local de la Haute Mayenne, de la DDT et du Conseil départemental de la Mayenne. Le comité de pilotage permettra de conserver le travail coopératif entre les 3 EPCI. Il se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur les actions mises en œuvre et leur articulation sur les 3 territoires.

#### ➤ Le Club Climat

Une fois par an, les acteurs du territoire seront conviés à une rencontre pour dresser un bilan des actions menées. Cette rencontre sera l'occasion de partager les expériences, les résultats, et de débattre des éventuelles évolutions à apporter au programme d'actions pour améliorer son efficacité et son efficience.

## C. L'ingénierie

Chaque EPCI disposera d'un agent pour suivre la mise en œuvre des actions du PCAET.

1/3 d'ETP sera mis à disposition des 3 EPCI afin de coordonner les trois PCAET.

## D. La communication

Une communication régulière sera proposée pour suivre la réalisation du programme d'actions et l'évolution des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET.

Cette communication pourra reposer sur le site internet de l'EPCI, les réseaux sociaux, des articles de presse, des supports papiers...

Cette information sera accompagnée d'une promotion des bonnes pratiques en faveur du climat de l'air et de l'énergie afin de diffuser une image positive du territoire et d'encourager les changements de comportement.

## E. Une évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (au bout des 3 ans de mise en œuvre) avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

### III. Les indicateurs

#### A. Suivi de la trajectoire énergétique

Tous les deux ans, l'inventaire BASEMIS produit par Air Pays de la Loire permet de suivre l'évolution des consommations et production d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques locaux.

Ceci permettra de vérifier que le territoire tend bien vers les objectifs qu'il s'est fixé aux échéances 2021,2026,2030 et 2050.

#### B. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions

Plusieurs indicateurs de suivi ont été définis pour chacune des actions afin de pouvoir s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé ou, le cas échéant, procéder à des ajustements. Ces indicateurs sont intégrés aux fiches action. Chaque action du PCAET fera ainsi l'objet d'un suivi annuel.

Le suivi sera facilité par la création d'un tableau de bord qui recense les indicateurs de suivi, précise l'état d'avancement de l'action et répertorie les éventuels freins rencontrés.

Ci-dessous une première proposition de tableau bord qui devra ensuite être retravaillé avec les partenaires du PCAET.

Plan d'actions			Mise en œuvre			Suivi								
Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action	Responsable du suivi	Echéance de démarrage	Echéance de réalisation	Etat avancement	Indicateur de suivi	Unité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

## C. Les indicateurs d'impact environnemental du plan

L'évaluation environnementale a permis de définir des indicateurs pour suivre l'impact du PCAET sur l'environnement. Ils devront être mis à jour régulièrement en fonction de la périodicité indiquée.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs :

Thématiques	Impact suivi	Indicateurs de suivi	Périodicité	Disponibilité
Santé	Impacts liés au développement de l'usage du vélo	>Nombre d'accidents de vélos recensés	Suivi annuel	Gendarmerie
Biodiversité	Impacts liés à la gestion et l'exploitation du bois bocage et forestier	>Linéaire de haies des exploitations engagées dans la valorisation énergétique du bois (ml) >Nombre d'exploitants labélisés bois bocage géré durablement (nbr) >Surface forestière totale (ha)	Suivi annuel	SCIC MBE ONCFS Registre parcellaire
	Impacts liés aux projets de plantation	>Linéaire de haies planté(ml) >Surface de boisement planté (ha) >Liste des espèces utilisées pour la plantation	Suivi annuel	Chambre d'agriculture, CPIE, interne
	Impacts liés aux projets d'énergies renouvelables	>Linéaire de haies détruites par les projets au sol (ml) >Surface du projet concerné par des mesures d'évitement, de réduction et de compensation	Bilan tous les 3 ans	Porteur de projet Collectivités DDT
	Impacts liés aux rapprochements parcellaires	>Linéaire bocager du territoire (ml)	Bilan tous les 3 ans	Déclarations PAC
Sols	Impact du développement EnR et des mobilités douces	>Suivi de l'occupation du sol : surfaces urbanisées, agricoles et forestières (ha)	Suivi annuel	DDT, chambre d'agriculture, interne
Déchets	Impact de la gestion des déchets de rénovation énergétique	>Nombre de professionnels sensibilisés au traitement des déchets (tri, recyclage.)	Suivi annuel	Interne
Bruit	Suivi de l'impact du déploiement de nouvelles pratiques agricoles liées à la méthanisation	>Nombre de plaintes enregistrées en mairies relatives à des problèmes de nuisances ressenties en lien avec le trafic routier	Suivi annuel	Interne
Qualité de l'air	Suivi de l'impact du déploiement du bois énergie	>Suivi de la qualité de l'air	Bilan tous les 2 ans	Air Pays de la Loire
Paysage/ Patrimoine	Suivi de l'impact du déploiement de nouvelles infrastructures liées aux projets énergétiques	>Nombre de projets ayant intégré une concertation avec le grand public >% de projets ayant fait l'objet d'un diagnostic paysager préalable	Bilan tous les 3 ans	Interne